


**Bureau Syndical du
17 octobre 2024**

DELIBERATION N° 2024-10-076
**Autorisation de signature du marché Fouilles archéologiques préventives sur le
projet de construction d'un centre de tri des déchets à Monte (2B)**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix heures, le Bureau Syndical convoqué le 11 octobre 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	14	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, BONARDI Jean-Paul, CICCADA Vincent et MAURIZI Pancrace.			
Pouvoirs :			
Absents : MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric et GUIDONI Pierre.			
Certifié exécutoire			
Après transmission en Préfecture le : 29/10/2024 Et de la publication de l'acte le : 29/10/2024			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Président expose,

La présente consultation concerne des travaux de fouilles archéologiques sur le site du projet de centre de tri des déchets ménagers à Monte au lieu-dit Brancale conformément à l'arrêté préfectoral n°2024-101-SRA du 10 septembre 2024 et ses annexes portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 15 octobre 2024. Conformément au code patrimoine, ces offres ont fait l'objet d'un avis de conformité du Service Régional de l'Archéologie, service dépendant de la DRAC, préalable à l'examen des offres

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranches	Désignation
TF	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES Fouilles archéologiques comprenant la phase terrain avec décapage et mise au jour de 60 à 100 structures excavées et la phase d'étude post-fouille avec restitution du rapport d'opération
TO001	Prolongation de l'intervention en phase terrain Prolongation de l'intervention de l'équipe de fouille en cas de découverte de structure archéologiques supplémentaires

La CAO du 17 octobre a analysé les offres déposées en faisant application des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique : La qualité du projet scientifique d'intervention du candidat comprenant les dispositions spécifiques que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et permettant d'apprécier la qualité de son offre.	30.0
2.1-Pertinence de la méthodologie et des techniques utilisées	10.0
2.2-Cohérence des moyens humains et matériels proposés par le candidat	10.0
2.3-Compréhension et pertinence du contexte scientifique d'intervention	8.0
2.4-Mesures de prévention des risques et hygiène et sécurité	2.0
3-Délai et planning	20.0
3.1-Délai de démarrage de l'intervention à compter de la date de notification du marché : noté de la manière suivante : délai inférieur à 2 semaines : 15 points, délai compris entre 2 et 4 semaines : 10 points, délai supérieur à 4 semaines : 0 point	15.0
3.2-Pertinence du planning d'exécution au regard des moyens mis en œuvre par le candidat et son engagement pour respecter l'échéance fixée pour la phase Terrain	5.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces du marché avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et à déposer les demandes de subventions auprès du fonds national pour l'archéologie préventive et du PTIC à hauteur de 80 % du montant de l'opération ou à défaut au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du Syvadec.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code du Patrimoine notamment l'article R.523-43-1

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2024,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché Fouilles archéologiques préventives sur le projet de construction d'un centre de tri des déchets à Monte (2B) avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 80 % auprès du FNAP et au titre du PTIC, ou à défaut au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du SYVADEC
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être déposée en préfecture pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage en préfecture.

02E-200009827-20241017-2024-10-076-DE
Date de transmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024